



JEU DU PRINTEMPS

« ainsi font font-aines ... »

13 avril - 1er juin 2019

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : OBJECTIF

Depuis maintenant 9 ans, l'office de tourisme et le service patrimoine organisent un jeu sur le territoire du Pays du Roi Morvan. Le principe est de répondre à différentes énigmes qui permettront de localiser des éléments du patrimoine (naturel, bâti, historique, culturel...) et de les prendre en photo ou de répondre à des questions supplémentaires. Merci de respecter les lieux. Les énigmes sont disponibles sur le site internet www.tourismepaysroimorvan.com ou dans les 3 accueils de l'office de tourisme (Guémené-sur-Scorff, Gourin, Le Faouët).

ARTICLE 2 : PHOTOS/PRISES DE VUES

Les photos seront au format numérique, en noir et blanc ou en couleurs avec un poids compris entre 1 et 3 Mo. Chaque photo devra être numérotée du chiffre de l'énigme correspondante.

Les photos doivent être envoyées par mail ou déposées directement (clé USB, carte de l'appareil photo, ou appareil photo) dans l'un des accueils de l'office de tourisme du Pays du Roi Morvan, au plus tard le samedi 1er juin à 17h30.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU CONOURS

Ce concours est gratuit et ouvert à tous !

Vos coordonnées vous seront demandées lors de la remise du cahier d'énigmes dans les accueils de l'office de tourisme. Si vous le téléchargez sur le site internet, merci de le signaler par mail.

ARTICLE 4 : REMISE DES PRIX

La remise des prix et l'exposition du jeu aura lieu fin juin.

Les candidats ayant répondu correctement aux énigmes seront départagés par un tirage au sort.

ARTICLE 5 : CODE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Au moment du dépôt des photos, le participant jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre (article L121-1). Une autorisation lui sera donc demandée. (Autorisation de reproduction et de représentation de photographies, page 2).

ARTICLE 6 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et la renonciation à tous recours à l'encontre des organisateurs et de leurs ayants droits.



AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES - à conserver -

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom,

Je soussigné.....

Demeurant.....

Autorise l'office de tourisme du Pays du Roi Morvan à **fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.**

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par l'office de tourisme du Pays du Roi Morvan ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, pour une durée de 10 ans, intégralement ou par extraits pour faire la promotion du Pays du Roi Morvan sur ces différents supports :

- Presse,
- Livre, livret, brochure,
- Carte postale,
- Exposition,
- Publicité,
- Projection publique,
- Concours

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que l'œuvre, objet de la présente autorisation, ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois en vigueur et plus particulièrement les lois relatives à la contrefaçon et au droit à l'image.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom. Election de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à, le.....en deux exemplaires et de bonne foi.



AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES - à nous remettre lors du dépôt des photographies -

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom,

Je soussigné.....

Demeurant.....

Autorise l'office de tourisme du Pays du Roi Morvan à **fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.**

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par l'office de tourisme du Pays du Roi Morvan ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, pour une durée de 10 ans, intégralement ou par extraits pour faire la promotion du Pays du Roi Morvan sur ces différents supports :

- Presse,
- Livre, livret, brochure,
- Carte postale,
- Exposition,
- Publicité,
- Projection publique,
- Concours

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que l'œuvre, objet de la présente autorisation, ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois en vigueur et plus particulièrement les lois relatives à la contrefaçon et au droit à l'image.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom. Election de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à, le.....en deux exemplaires et de bonne foi.